

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION
AUTOUR DE L'ETABLISSEMENT HUNTSMAN SURFACE SCIENCES à HAN SUR MEUSE
du 16 juin 2008**

I / PARTICIPANTS AU CLIC :

Les personnes suivantes ont assisté au CLIC :

Le Collège Administration :	NOM :
Préfet	Monsieur PROISY François Sous-préfet de Verdun et Sous-préfet de Commercy par interim
Inspection des Installations Classées de la DRIRE	Monsieur PELINSKI Pascal Chef du groupe de subdivisions de Meurthe-et-Moselle et de Meuse
DD SIS	Colonel BILLIET Hervé
DDE	Monsieur VARNIER Laurent
DDTEFP	Absent non excusé
Protection Civile	Monsieur Gérard AUDINOT
Le Collège Collectivités Territoriales :	NOM :
KOEUR LA GRANDE	Monsieur PIBOURDIN Raymond
KOEUR LA PETITE	Monsieur BERTRAND Cédric
HAN SUR MEUSE	Monsieur BAUDOT Daniel, Maire
BISLEE	Absent non excusé
HAN SUR MEUSE	Monsieur LAHIR Jean Paul, Conseiller Municipal
SAMPIGNY	Monsieur EBERHART, Maire
SAINT MIHIEL	Monsieur CARTIGNY Yves, Adjoint au Maire
Conseil Général	Monsieur MARTIN, absent excusé
Le Collège Exploitant :	NOM :
Président	Absent non excusé
Responsable site	Madame VINDEVOGHEL Catherine
Responsable HSE	Monsieur DAUGAN Didier
Responsable maintenance	Absent excusé
Responsable commercial	Monsieur ROBERT Michel absent excusé
Responsable RH	Madame VUILLAUME Isabelle
Le Collège Riverains :	NOM :
NORBERT DENTRESSANGLE	Absent non excusé
MAMOR/MAUSER	Monsieur CAVARE Rémy
MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT	Monsieur PADOUAN Thomas
Personnalité Qualifiée	Absent non excusé
Le Collège Salariés :	NOM :
Bureau d'études	Monsieur MALIVOIR Alain
Opérateur de production	Monsieur VECCHI Louis
Responsable Contrôle Qualité	Madame RABUEL Sandra
Responsable des Douanes	Monsieur SOLASTIOUK Pierre

Autres Personnes :	NOM :
Préfecture DLPR Préfecture protection Civile	Madame GAND Marie-José Monsieur CHARLIER Philippe
DRIRE : Division Environnement Industriel – Pôle Interrégional Risques Groupe de subdivisions de Meurthe-et-Moselle et de Meuse Subdivision de Bar le Duc	Monsieur KHEDJOUT Mohamed et BERHO Florence, Ingénieurs fonctionnels Monsieur MEYER Lucien, Ingénieur subdivisionnaire
DD SIS	Capitaine DARDART Myriam
DDE	Monsieur DERACO Yann , UT Commercy
Commune de Sampigny	Monsieur MEUNIER JL

II / ECHANGES :

Monsieur PROISY, Sous-préfet de Commercy par interim, ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour de cette nouvelle réunion dudit CLIC autour de l'établissement HUNTSMAN SURFACE SCIENCES à HAN SUR MEUSE:

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion de ce CLIC.
- Présentation par l'exploitant:
 - ☞ des actions de maîtrise et de réduction des risques réalisées ou engagées en 2006 et 2007,
 - ☞ de ses études de dangers et de la méthodologie utilisée.
- Présentation des actions menées en 2006 et 2007 par l'inspection des installations classées de la DRIRE vis-à-vis de cet établissement.
- Présentation par la DRIRE de la démarche PPRT autour de l'établissement HUNTSMAN SURFACE SCIENCES à HAN SUR MEUSE.
- Information de la DRIRE sur la réglementation des transports de matières dangereuses et sur les nouvelles obligations réglementaires auxquelles seront soumises les gares de triage ferroviaires.
- Points à mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CLIC.

Monsieur DAUGAN présente au nom de la société HUNTSMAN SURFACE SCIENCES :

- le bilan des actions menées dans le cadre du SGS en 2006 et 2007,
- les actions de maîtrise et de réduction des risques réalisées ou engagées dans l'établissement,
- la synthèse des phénomènes dangereux identifiés dans les compléments d'étude des dangers et les rayons de dangers associés,
- les phénomènes dangereux proposés à l'administration pour définir le périmètre d'étude du PPRT.

Monsieur EBERHART souhaite savoir quelle est la nature du risque qui conduit à un périmètre d'étude de rayon égal à 1465 m et rappelle les problèmes d'audibilité rencontrés avec la sirène « PPI » qui équipe le site.

Monsieur MEYER précise qu'il s'agit d'un périmètre correspondant au seuil des effets irréversibles liés à une fuite toxique de SO₃ et que la réglementation a prévu 3 types de seuils : outre le seuil des effets irréversibles, le seuil des effets létaux significatifs (SELS) et le seuil des effets létaux (SEL).

Ensuite, **Monsieur MEYER** présente les actions menées par l'inspection des installations classées vis-à-vis du site HUNTSMAN SURFACE SCIENCES à HAN SUR MEUSE en 2006 et 2007 en rappelant que les établissements SEVESO seuil haut sont considérés sur le plan national comme des installations classées prioritaires à contrôler très régulièrement : à ce titre ils doivent faire l'objet d'au moins 2 visites d'inspection par an. Outre ce travail de contrôle, l'inspection des installations classées élabore et propose des prescriptions techniques en vue d'améliorer le niveau de sécurité tout en tenant compte des éléments contenus dans les études de dangers.

En outre, il est précisé que sur le plan administratif l'inspection des installations classées instruit les études de dangers et les compléments y afférant en vue de réduire le plus possible les risques accidentels à la source puis d'entamer la démarche d'élaboration du PPRT. Par ailleurs, le site HUNTSMAN SURFACE SCIENCES à HAN SUR MEUSE étant également visé par la directive européenne IPPC, un bilan de fonctionnement décennal qui traite des impacts et des risques chroniques associés à ce site a été fourni par son exploitant à l'inspection.

Les visites d'inspection ont donné lieu soit à un rapport au Préfet soit à des lettres d'observations à l'exploitant.

Monsieur KHEDJOUT présente, après projection d'un film d'information et d'explication sur la démarche PPRT, les objectifs de cette démarche et l'échéancier prévisionnel de ses principales étapes pour le site HUNTSMAN SURFACE SCIENCES à HAN SUR MEUSE, à savoir :

- la phase technique,
- la phase de discussion à laquelle des représentants du CLIC seront associés,
- la phase réglementaire de consultation et d'enquête publique à l'issue de laquelle le PPRT sera approuvé par arrêté préfectoral.

Il précise que les compléments d'étude des dangers fournis par HUNTSMAN SURFACE SCIENCES permettent aujourd'hui à l'inspection des installations classées de la DRIRE de proposer au Préfet d'arrêter un périmètre d'étude.

Monsieur MEYER indique que le projet d'arrêté de prescription du PPRT désigne les personnes faisant partie du groupe de travail associé à l'élaboration du PPRT et appelle le CLIC à désigner dès à présent au moins deux de ses membres pour le représenter dans ce groupe de travail.

Monsieur le Sous Préfet lance la discussion sur la représentation du CLIC au groupe de travail.

Monsieur CAVARE, représentant de la société MAMOR au collège des riverains, se porte volontaire pour participer au groupe de travail associé à l'élaboration du PPRT.

Madame VINDEVOGHEL suggère d'y ajouter le représentant de la société NORBERT DENTRESSANGLE.

Monsieur VARNIER propose d'inviter à y participer la Chambre d'Agriculture de la Meuse et la direction départementale de l'agriculture et de la forêt, compte tenu qu'une très importante surface de terres agricoles est concernée par le périmètre d'étude, ainsi que le propriétaire du restaurant présent dans le périmètre d'étude.

Monsieur PELINSKI précise que le Préfet a toute latitude pour désigner les membres du groupe de travail. Celui-ci ne doit cependant pas être trop nombreux, aussi juge-t-il suffisant d'associer à ce groupe de travail comme représentant des exploitants agricoles la chambre d'agriculture.

Monsieur le Sous-préfet retient en définitive les personnes suivantes à associer au groupe de travail, à savoir :

- le représentant de la société NORBERT DENTRESSANGLE, membre du collège des riverains du CLIC,
- le représentant de la société MAMOR, membre du collège des riverains du CLIC,
- M. PANNETIER, propriétaire du restaurant présent dans le périmètre d'étude
- le représentant de la Chambre d'Agriculture de la Meuse.

Monsieur MEYER enchaîne en présentant des transparents relatifs aux transports de matières dangereuses sur route et par chemin de fer. Puis il précise que les gares de triage SNCF, les aires de stationnement poids lourds et les ports ne relèvent pas de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et qu'un arrêté ministériel a désigné les installations devant faire l'objet d'une étude de danger.

Le département de la Meuse n'est pas concerné.

Monsieur le Sous-préfet aborde le dernier point inscrit à l'ordre du jour de la réunion, à savoir les sujets à aborder lors de la future réunion du CLIC autour de l'établissement HUNTSMAN SURFACE SCIENCES à HAN SUR MEUSE qui devrait se tenir au début de l'année prochaine.

Après discussion, les sujets ou thèmes suivants sont adoptés par les membres du CLIC :

- présentation par l'inspection des installations classées de la DRIRE des cartes d'aléas qui serviront à l'élaboration du PPRT,
- présentation par la DDE de la carte d'enjeux,
- présentation du zonage brut résultant du croisement des aléas et des enjeux,
- bilan annuel des actions de réduction et maîtrise des risques réalisées ou engagées par l'exploitant en 2008,
- point sur l'avancement des travaux ou réflexions du groupe de travail chargé d'élaborer le PPRT

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Sous-préfet** clôt la séance à 11h30.

Le Sous-Préfet,



François PROISY